

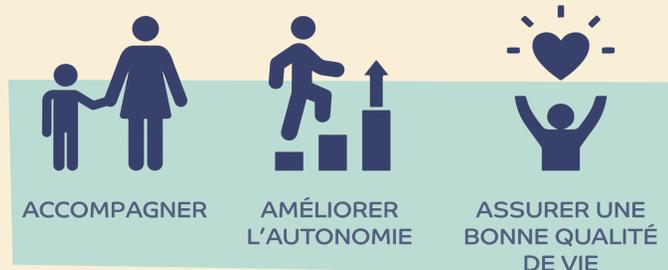
QU'EST CE QU'UN ERGOTHÉRAPEUTE ?



un professionnel de santé qui possède un diplôme d'état délivré au bout de 3 ou 4 ans de formation

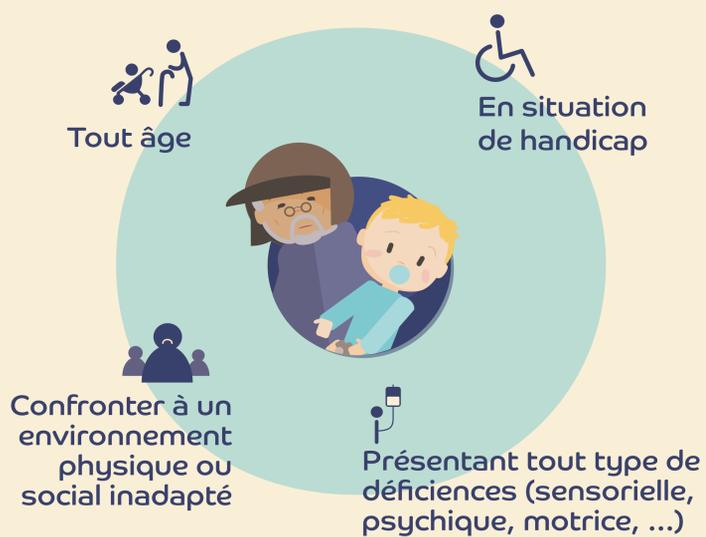
Les recommandations n°12 et n°13 sont à destination des Instituts de Formation en Ergothérapie ainsi qu'à un usage public.

DANS QUELS BUTS ?

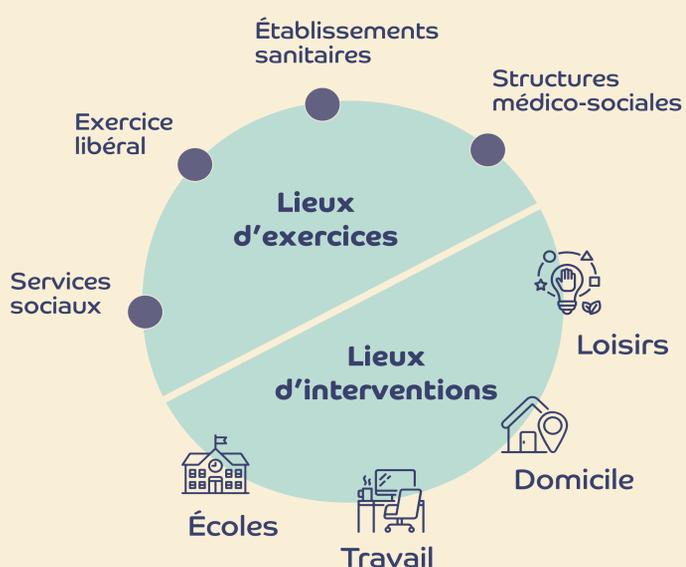


POUR QUI ?

Les personnes de tout âge qui rencontrent des difficultés dans la réalisation de leurs activités quotidiennes.



LIEU D'EXERCICE ET D'INTERVENTION



SES MISSIONS ?



ÉVALUE/PRÉVIENT

- capacités
- dysfonctionnements
- besoins
- habitudes de vie
- facteurs environnementaux
- situations de handicap
- participation sociale



PROPOSE

- activités
- actions de prévention
- rééducation et réadaptation
- techniques thérapeutiques spécifiques



CONÇOIT

- des environnements
- sécurisés
 - adaptés
 - accessibles



PRÉCONISE/PRÉSCRIT

- aides techniques
- assistances technologiques
- aides humaines
- aides animalières



RECOMMANDE OU RÉALISE

du petit appareillage provisoire



ACCOMPAGNE

les personnes dans leur changement

